

Questions orales

destiné à prévenir l'exportation des eaux, et encore moins celle d'un projet de loi bien ficelé pour assurer la protection des eaux canadiennes.

[Français]

Madame la Présidente, est-ce que le ministre pourrait nous dire quand cette promesse de quatre ans sera tenue?

[Traduction]

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Madame la Présidente, la politique du gouvernement du Canada en matière d'exportation des eaux est déjà en vigueur. Avant même la tenue des élections de 1988, nous avons présenté un projet de loi portant sur l'exportation des eaux. Nous y avons travaillé depuis, si bien que nous pourrions éventuellement déposer la mesure législative.

Je voudrais ajouter, madame la Présidente, qu'à propos des diverses usines le long du fleuve Saint-Laurent, nous envisageons d'élaborer sous peu un programme qui viendra renforcer le Plan vert et qui contribuera grandement à la dépollution du fleuve.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, dans le journal *The Gazette* de ce matin, on apprend que le ministre des Affaires constitutionnelles a suggéré qu'un référendum fédéral pourrait être utile si une province en particulier faisait son propre plébiscite et je le cite: «...sur une question qui ne reflétait pas les vues de tout le pays».

Ma question au ministre est celle-ci: Il est évident que la Loi 150 et un référendum québécois sur la souveraineté seraient une question qui ne refléterait pas les vues de tout le pays. Le ministre n'a-t-il pas sorti le chat du sac et démontré clairement qu'un référendum fédéral ne serait qu'une attaque frontale à la Loi 150, mais surtout une négation du droit du Québec à l'autodétermination?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, c'est bien clair que s'il y a un référendum au niveau national, ce sera pour protéger les intérêts de tout le Canada et pour permettre aux Canadiens d'exprimer leurs perspectives sur les questions de base dans notre pays.

Ce dont il est question ici, madame la Présidente, c'est un engagement, par notre gouvernement, de soumettre au Parlement un projet de loi qui peut permettre au gouvernement fédéral de tenir un référendum.

J'ai indiqué clairement plusieurs fois qu'un tel référendum, si référendum il y a, ne forcera pas, n'imposera pas à une province une opinion, une position qui n'est pas partagée par cette province. Cela, c'est bien clair et c'est élémentaire.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, le ministre des Affaires constitutionnelles connaît bien son histoire et il sait que ces mêmes propos ont déjà été entendus dans cette Chambre en 1942. Ne voit-il pas là un parallèle entre son initiative référendaire et la trahison fédérale du 27 avril 1942 où ce Parlement adoptait la Loi sur le plébiscite qui imposa la conscription aux Québécois à leur corps défendant? Ne pense-t-il pas que nous sommes au même carrefour historique? N'est-il pas mal à l'aise de devenir le complice du chef de l'opposition?

• (1200)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, voilà je crois l'indication d'un manque de confiance dans l'opposition, de la part du député, qu'il doive essayer d'utiliser des arguments de peur ici à la Chambre. Ce n'est pas l'histoire, c'est plutôt une distorsion de l'histoire. Et ce que nous voulons faire ici, c'est d'éviter une distorsion des possibilités, des promesses d'avenir faites aux Canadiens.

Je crois que la meilleure façon de protéger les Canadiens, c'est d'agir ensemble. Mais la façon de garder le Canada ensemble est de permettre aux Québécois et aux Québécoises, aux Canadiens et aux Canadiennes le droit de faire leurs propres choix, qui est de dire la vérité et de ne pas essayer de mal les informer.

* * *

[Traduction]

LA CONTREBANDE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au solliciteur général.

Un rapport interne de la GRC nous apprend qu'il entrera l'équivalent de 500 millions de dollars de produits de contrebande au Canada cette année, surtout dans la région d'Akwesasne.

Quand le gouvernement commencera-t-il à prendre cette question au sérieux et qu'entend-il faire pour mettre fin à cette terrible pratique qui fait tellement de tort à nos électeurs et à beaucoup d'autres Canadiens?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'apprécie les préoccupations de mon ami au sujet de la vente de cigarettes de contrebande. La GRC et les autorités douanières surveillent davan-